

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud**

**SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013**

---

**Délibération n° 85-2013**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition de la commission des statuts.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

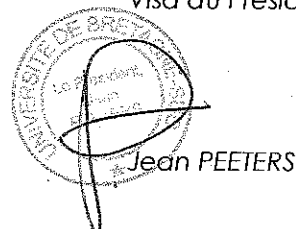
Pour : 20

Contre :

Abstentions :

**Délibération adoptée.**

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : composition de la commission de statuts

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le :

**03 DEC. 2013**

Document mis en ligne le : 03 décembre 2013

**APPEL A CANDIDATURES CONCERNANT LA COMMISSION DES STATUTS  
DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD**

**Réforme des statuts de l'Université suite au vote de la loi ESR du 22 juillet 2013**

**Objet :** La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (Loi ESR) **réforme la gouvernance des universités sur plusieurs points importants** (composition du conseil d'administration, création d'un conseil académique, nouvelles modalités électorales, nouvelle répartition des pouvoirs entre instances...).

En son article 116, la loi ESR fixe au conseil d'administration de chaque université un délai **d'un an, à compter de la publication de la loi, pour adopter, « par délibération statutaire, des statuts en conformité avec les dispositions de [la] loi** et, notamment la composition du nouveau conseil d'administration et du conseil académique ».

Afin de préparer le projet de délibération statutaire qui sera soumis au conseil d'administration actuellement en exercice, avant le 23 juillet 2014, le **principe d'une commission des statuts et sa composition seront proposés au conseil d'administration** qui se tiendra le 22 novembre 2013.

Cette commission fera appel à des représentants qualifiés de l'administration (vice-présidente du conseil d'administration, directeur général des services, chargé de mission aux affaires juridiques, chef du service des affaires statutaires et juridiques), mais aussi à des représentants du conseil d'administration (un représentant par collège : collège « A », collège « B », collège des personnels BIATSS, collège des usagers, collège des personnalités extérieures), ainsi qu'à deux représentants du conseil scientifique, et deux représentants du conseil des études et de la vie universitaire.

Afin que la commission des statuts puisse commencer ses travaux dans le courant du mois de décembre, **il sera procédé à l'élection des représentants pour chaque collège concerné des conseils centraux impliqués dans le processus de désignation**, conformément au calendrier suivant :

- désignation des **5 représentants du conseil d'administration**, par chacun des collèges concernés, lors de sa séance en date du 22 novembre 2013, après validation de la composition de la commission ; soit :
  - ° 1 représentant du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés ;
  - ° 1 représentant du collège B des maîtres de conférences et personnels assimilés ;
  - ° 1 représentant du collège des personnels BIATSS ;
  - ° 1 représentant du collège des usagers ;
  - ° 1 représentant du collège des personnalités extérieures.

- désignation des **2 représentants du conseil scientifique** lors de la sa séance en date du 5 décembre 2013 ; soit :
  - ° 1 représentant des collèges des enseignants-chercheurs du secteur 1 (« sciences humaines et sociales ») ;
  - ° 1 représentant des collèges des enseignants-chercheurs du secteur 2 (« sciences et technologies »).
  
- désignation des **2 représentants du conseil des études et de la vie universitaire** lors de sa séance en date du 5 décembre 2013 ; soit :
  - ° 1 représentant des enseignants-chercheurs et enseignants ;
  - ° 1 représentant des personnels BIATSS.

**Modalités de présentation des candidatures** : Les candidatures pourront être présentées en séance, lors de la réunion du conseil concerné ; toute intention de candidature pourra aussi préalablement à la tenue du conseil concerné être portée par voie de courriel à la connaissance du Président de l'université, à l'adresse suivante :

[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)